

Le 30 août 2006

**Par courriel et par poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt – Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision  
D-2005-178  
Plan d'approvisionnement 2005-2014 du Distributeur  
Notre dossier : R000187 YF/NL

---

Chère consoeur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la décision D-2005-178, vous trouverez ci-jointe la documentation suivante, à savoir :

Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie pour les approvisionnements provenant d'Hydro-Québec Production.

Annexe B : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Yves Fréchette

/mb

p.j.

## **ANNEXE A**

**RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE  
POUR LES APPROVISIONNEMENTS PROVENANT  
D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION**

## Hydro-Québec Production – État des réserves et de la fiabilité énergétique

### Critère de gestion – 2 ans à 2% de probabilité (-64 TWh) – Cycle des années 2007-08

A- Stock énergétique au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (prévu) : 110,9 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1<sup>er</sup> mai 2009 à hydraulicité normale en 2007/2008 : 66,4 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraulicité à 2% de probabilité de janvier 07 à décembre 08 : -64,0 TWh
- moyens requis : 64 TWh

D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 64 TWh avant le 1<sup>er</sup> mai 2009

	<u>2007 (&gt;31 août) – 2008 – 2009 (&lt;1<sup>er</sup> mai)</u> <u>(TWh)</u>
→ Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh)	56,4
→ Production disponible non engagée (marge de manœuvre)	16,0 (3+10+3)
→ Exploitation de la Centrale de Tracy (note 1)	non requise
→ Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant)	non requises
→ Total – moyens identifiés (note 2)	72,4 TWh

**Note 1** : La production de la centrale de Tracy reste limitée à la période de pointe hivernale sur l'horizon de ce scénario.

**Note 2** : Les moyens identifiés (72,4 TWh) excèdent les besoins spécifiques du scénario de faible hydraulicité à 2% de probabilité sur 2 années consécutives (64 TWh). L'excédent des moyens identifiés est attribuable aux besoins du scénario de 4 ans de faibles apports hydrauliques à 2% de probabilité, pour la période commune de janvier 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2009.

15 août 2006

## Hydro-Québec Production – État des réserves et de la fiabilité énergétique

### Critère de gestion – 4 ans à 2% de probabilité (-98 TWh) – Cycle des années 2007-10

A- Stock énergétique au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (prévu) : 110,9 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1<sup>er</sup> mai 2011 à hydraulicité normale de 2007 à 2010 : 71,3 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraulicité à 2% de probabilité de janvier 07 à décembre 10 : -98,0 TWh
- moyens requis : 98 TWh

D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 98 TWh avant le 1<sup>er</sup> mai 2011

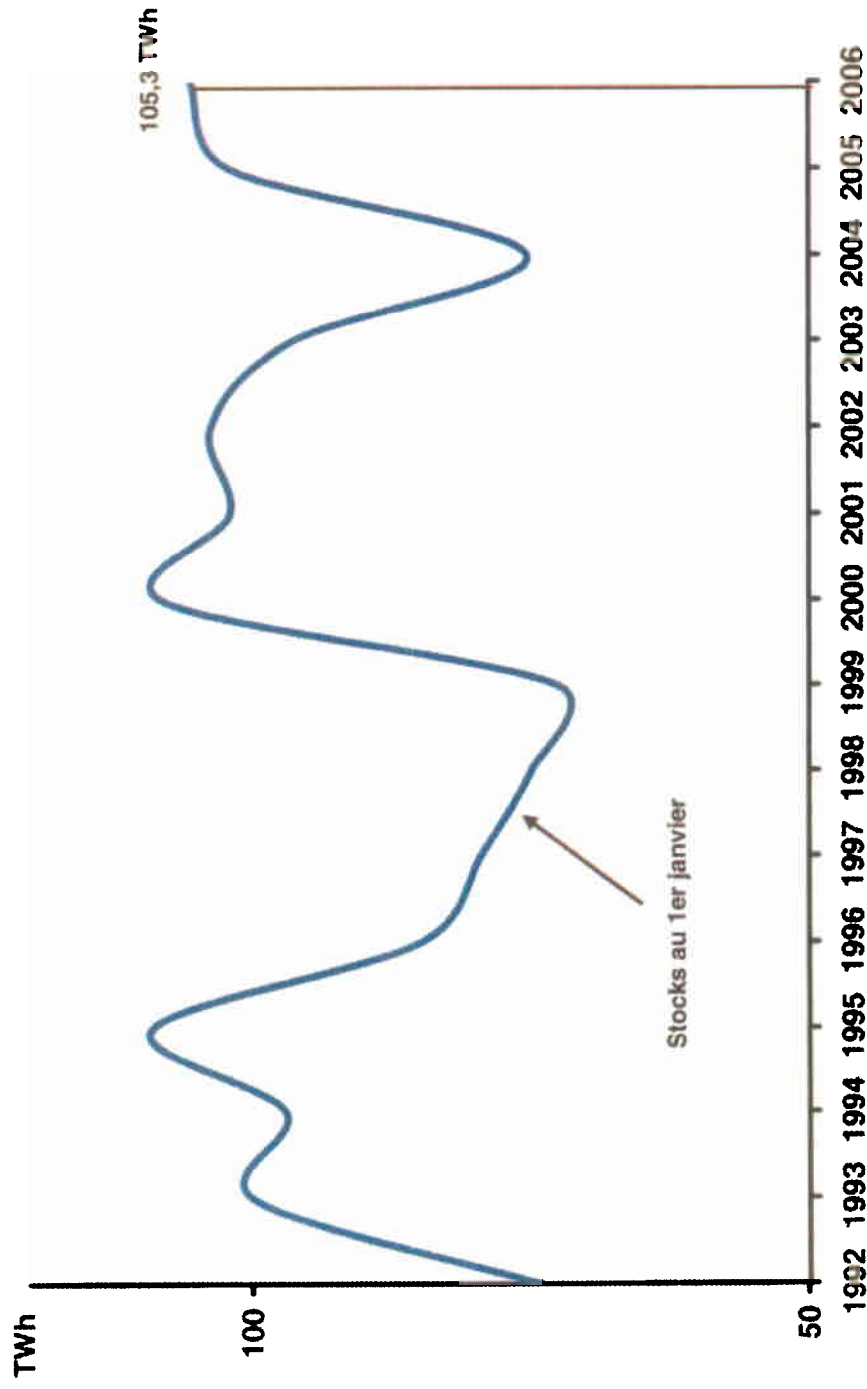
	<u>2007 (&gt;31 août) – 2011 (&lt;1<sup>er</sup> mai)</u> <u>(TWh)</u>
→ Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh)	61,3
→ Production disponible non engagée (marge de manœuvre)	42,0 (3+10+11+15+3)
→ Exploitation de la Centrale de Tracy (note 1)	non requise
→ Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant)	non requises
→ Total – moyens identifiés (note 2)	103,3 TWh

**Note 1** : La production de la centrale de Tracy reste limitée à la période de pointe hivernale sur l'horizon de ce scénario.

**Note 2** : Le stock énergétique et la production non engagée (marge de manœuvre) disponibles couvrent plus que les moyens requis pour le scénario de faible hydraulicité à 2% de probabilité sur 4 années consécutives (-98 TWh).

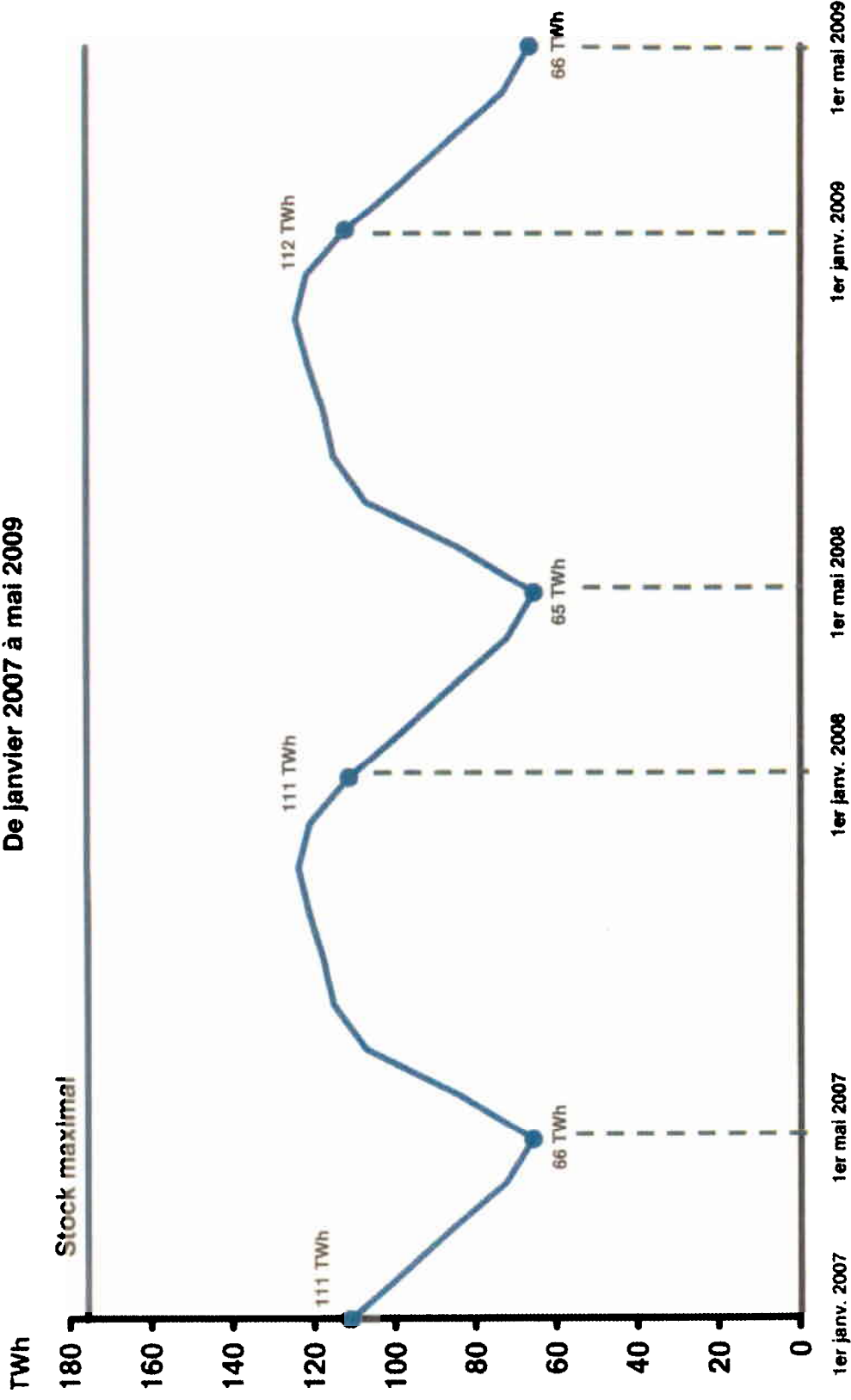
15 août 2006

# Stocks énergétiques Historique 1992 - 2006



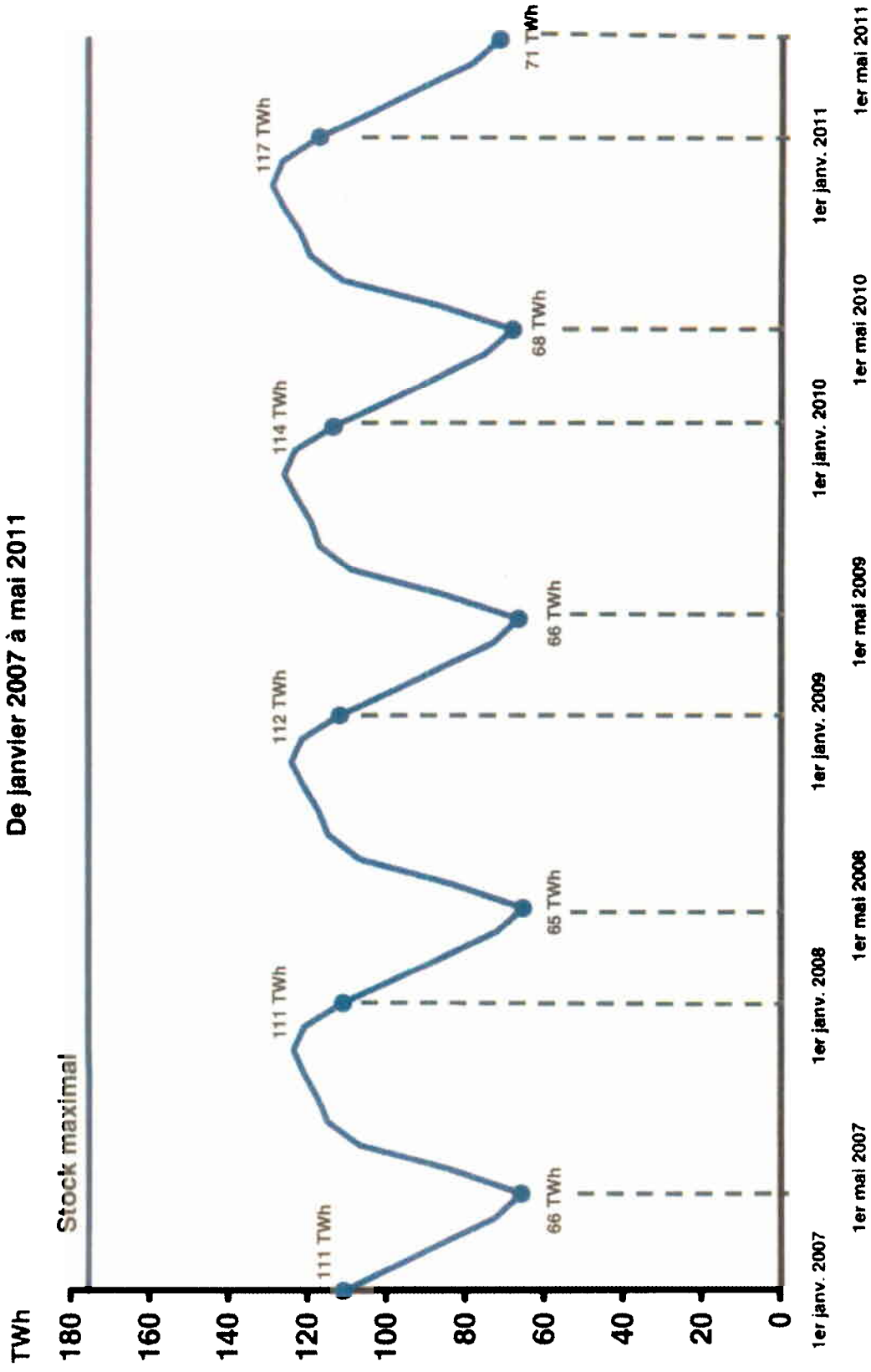
# ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2007 à mai 2009



# ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2007 à mai 2011



## **ANNEXE B**

**LETTRE D'ATTESTATION DE LA FIABILITÉ ÉNERGÉTIQUE  
DU PARC DE PRODUCTION D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION**

Le 23 août 2006

Monsieur Jean-Paul Théorêt  
Président  
Régie de l'énergie  
800, place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Thierry Vandal**  
Président-directeur général

Hydro-Québec  
75, boulevard René-Lévesque Ouest,  
20<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

OBJET : Suivi de la décision D-2005-178  
Attestation de fiabilité énergétique du parc de production

---

Monsieur le Président,

Dans sa décision D-2005-178 du 5 octobre 2005 relative au *Plan d'approvisionnement 2005-2014 d'Hydro-Québec*, la Régie de l'énergie fait référence au critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production, à savoir le maintien d'une réserve énergétique suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La Régie a demandé à Hydro-Québec Distribution de vérifier le respect de ce critère auprès de son fournisseur et de lui faire état de la démonstration de ce respect.

Le comité Distribution du Conseil d'administration d'Hydro-Québec et moi-même, ayant eu une présentation de la situation des stocks énergétiques, sommes satisfaits quant au respect du critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production et au fait que cette dernière dispose du stock énergétique et de moyens suffisants pour livrer en toute fiabilité à Hydro-Québec Distribution le volume d'électricité engagé pour la période 2007-2008.

Le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité concerné fixé à un déficit de 64 TWh pour deux années consécutives (cycle 2007-2008) est respecté, sans l'utilisation d'importations et sans avoir recours à l'exploitation accrue de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux heures de pointe hivernale.

De plus, le critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité concerné fixé à un déficit de 98 TWh pour quatre années consécutives (cycle 2007-2010) est également respecté, sans l'utilisation des importations et sans avoir recours à l'exploitation accrue de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux heures de pointe hivernale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'TVandal'.

Thierry Vandal